

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2013

Date de convocation : 13/11/2013	Membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17
----------------------------------	---

Présents : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, DUMONT, PELLIS, GINESTET, ANE, BOUCHARD, Mmes , CAILLE, DESCOUS, MAGNOAC, MARCHESIN.

Absents/Excusés : Mmes BASSAT, BEYRIA, GHILARDI M M LAPEYRE, PIMOUNET. Richard LABATUT est nommé secrétaire de séance.

Pouvoirs : Mme Bassat à Mr Loubon, Mme Beyria à Mr Cot, Mr Pimounet à Mr Ginestet.

Ordre du jour :

1. Décision modificative n° 1
2. Communauté de communes du Savès : restitution à la commune de la compétence voirie (centre-bourg et piste cyclable)
3. Aménagement espaces publics : plan de financement
4. Fonds de solidarité inondations : plan de financement
5. Modification régime indemnitaire
6. Eclairage public Ave Dr Raynaud (RD 626-Rond-Point)
7. Proposition d'achat d'éléments de l'orgue de Magen par la ville de TOURS
8. Demande d'abribus « Route de Montadet »
9. Point sur les travaux/Etude de devis
10. Questions diverses
 - Résiliation location logement gendarmerie (rue du 19 mars)
 - Taxe d'aménagement
 - Accueil des nouveaux Lombéziens

Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1.Décision modificative n° 1

Mr le Maire présente la décision modificative de réajustement de crédits.

Fonctionnement

Dépenses

60632	Fournitures petit équipement	4 000.00 €
61522	Entretien bâtiments	19 485.00 €
6188	Autres frais divers	7 000.00 €
657362	CCAS (participation SAD)	3 000.00 €
6611	Intérêts des emprunts	3 000.00 €
73923	Reversement FNGIR	515.00 €
Total		37 000.00 €

<u>Recettes</u>		
74832	Fds Départ péréquat° Taxe Prof	37 000.00 €
Total		37 000.00 €
<u>Investissement</u>		
<u>Dépenses</u>		
1641	Remb capital emprunt	1 600.00 €
2135	Autres immobilisat° (trx mise accessibilité)	-1 600.00 €

La décision modificative est adoptée. Votants : 13 Pour : 13

2. Communauté de communes du Savès : restitution à la commune de la compétence voirie (centre-bourg et piste cyclable)

Mr le Maire fait part de la décision du conseil communautaire en date du 12 septembre dernier de la réduction de la compétence voirie par la restitution aux communes de la voirie centre-bourg et de la piste cyclable. Il explique, à l'aide de l'état annexé, la délimitation de la voirie centre-bourg.

Il rappelle que cette restitution de compétence, comprenant l'actif et le passif, se fera sans transfert de fiscalité ; cela en raison de la situation financière de la communauté (augmentation des dépenses de fonctionnement notamment par la mise en place des rythmes scolaires).

Mr Loubon réitère son désaccord au niveau de la délimitation voirie et de la non restitution de fiscalité.

Mme Magnoac demande quel sera l'impact au niveau communal pour l'investissement et le fonctionnement.

Mr Loubon répond :

- la réintégration de la dette dans le budget (capital restant dû : 515 000€ annuités : 103 000€)
- l'entretien de la voirie.

MM Ané et Pellis ne comprennent pas cette décision de la communauté.

Mme Magnoac rappelle l'importance des travaux voirie réalisés par certaines communes par rapport à d'autres ; elle espère que ce dysfonctionnement aura un effet pédagogique afin de réfléchir, dorénavant, aux besoins réels avant d'engager des dépenses.

Mr Despax rappelle le manque d'esprit communautaire ; chaque commune défendant ses intérêts. La règle pour la répartition des travaux voirie était de : 30% Lombez, 30% Samatan, 30% les autres communes. Du fait des tensions et des conflits politiques, le problème a été renversé. Il fait remarquer que la voirie existante s'est détériorée par manque d'entretien. Par ailleurs, les petites communes se sont retrouvées avec un produit fiscal leur permettant de réaliser des travaux dans leur village.

Mr Loubon considère les compétences de la communauté de communes trop lourdes.

Il donne lecture du projet de délibération et demande au conseil de se prononcer.

Le conseil se prononce défavorablement à :

1. la restitution à la commune de la voirie de centre-bourg et de la piste cyclable (pour Samatan et Lombez) ainsi que les modalités proposées de règlement financier attaché à la restitution du passif pour les opérations antérieurement conduites sur la commune,
2. l'état joint en annexe délimitant la voirie de centre-bourg et la piste cyclable (pour Samatan et Lombez), fixant par voie de conséquence la voirie communale mise à disposition à la Communauté de communes,
3. la nouvelle formulation de compétence communautaire

Votants : 16 Pour : 1 Contre : 14 Blanc : 1

3. Aménagement espaces publics : plan de financement

Mr le Maire informe le conseil, qu'à la demande du « Pays Portes de Gascogne », il convient de délibérer sur le plan de financement au vu des subventions attribuées.

Montant des travaux		405 793 € HT
Subventions :		121 307 € (30%)
D E T R (Etat)	51 055 €(12.60%)	
Région	36 335 €(9%)	
Europe (Leader)	15 000 € (3.70%)	
S D E G(Eclairage P.)	18 917 € (4.70)	
Autofinancement/Emprunt		284 486 € (70%)

Le conseil approuve le plan de financement présenté.

Votants : 16 Pour : 16

4.Fonds de solidarité inondations : plan de financement

Mr le Maire informe le conseil de la subvention « Etat » d'un montant de 53 886 € allouée à la commune au titre du fonds de solidarité pour les dégâts causés par les précipitations exceptionnelles de janvier 2013. Il convient de délibérer afin de solliciter la subvention et d'approuver le plan de financement de l'opération.

Montant des travaux (estimatif)	163 060 €HT
Subventions :	
Fonds solidarité (Etat)	53 886 €
Autofinancement/Emprunt	109 174 €

Concernant l'étude d'investigation géotechnique sur les berges de la Save, le conseil général peut subventionner à hauteur de 15%, dans le cadre de l'aide à la gestion des rivières.

Le conseil :

- approuve le plan de financement présenté et sollicite la subvention de 53 886 €
- sollicite du Conseil Général la subvention de 15% concernant l'étude.

Votants : 16 Pour : 16

5. Modification régime indemnitaire

Mr le Maire explique au conseil que Mme Demblans Colette, secrétaire de mairie :

- perçoit une prime annuelle relevant de l'IFTS (Coefficient 3 du montant de référence) représentant à ce jour 3200 € annuel brut,
- récupère actuellement une partie des heures supplémentaires effectuées,
- ne peut prétendre à une compensation directe pour ces heures supplémentaires en raison de son grade (catégorie A) ; ces heures devant être incluses dans le calcul de la prime.

Mr le Maire propose de régulariser cette situation et d'inclure ces heures supplémentaires (représentant 1000 € /an environ) dans le montant de la prime.

De plus, il précise que la prime de fonctions et résultats (PFR) remplace l'IFTS quand celle-ci doit être modifiée.

Il propose au conseil d'instaurer la prime de fonctions et résultats, pour le poste de secrétaire de mairie, comme suit : coefficient 2 /PFR « fonctions » et coefficient 0.6/PFR « résultats » des montants annuels de référence (représentant une prime annuelle de 4 400 € environ).

Le conseil décide l'instauration de la prime de fonctions et résultats selon la proposition présentée.

Votants : 17 Pour : 17

6. Eclairage public Ave Dr Raynaud (RD 626-Rond point)

Mr Loubon présente le dossier d'étude établi par le SDEG concernant la modification de l'éclairage public Ave du Dr Raynaud, de la RD 626 au rond-point d'Intermarché. Travaux prévus au budget 2013.

Coût des travaux : 58 101 €ttc Subvention SDEG : 14 574 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ces travaux. (Votants : 17 Pour : 17)

7. Proposition d'achat d'éléments de l'orgue de Magen par la ville de Tours

Mr le Maire informe le conseil de la proposition de vendre une partie de l'orgue de Magen, conservée dans la cathédrale. Il donne la parole à Mme Caille, chargée de ce dossier.

Mme Caille expose au conseil, à l'aide de documents remis aux conseillers, la chronologie des faits concernant l'orgue de Magen ; et notamment les contacts échangés, depuis mars 2012, avec Mr Bataille (organiste) et Mr Villard (facteur d'orgues) oeuvrant pour les travaux de remise en état de l'orgue de la basilique de Tours. La ville de Tours est intéressée par l'achat d'éléments de l'orgue de Magen. (Proposition d'achat d'un montant de 4230 €).

Mme Caille préconise la vente de ces éléments en raison des mauvaises conditions de conservation de l'orgue.

Mme Magnoac l'interroge sur 2 points : le devenir des éléments restants s'il y a vente, et la possibilité de conservation de cet instrument.

Mme Caille répond que les éléments restants peuvent également être vendus.

Mr Pellis estime la proposition honnête et est favorable à la vente plutôt que de laisser l'orgue dans l'état actuel.

Mme Caille confirme la détérioration de l'orgue.

Mr Despax tient, tout d'abord, à remercier la commission « Patrimoine-urbanisme » pour le travail effectué pendant le mandat :

- la réflexion sur l'aménagement des zones AU du PLU avec les services de la DDE,
- l'élaboration du plan global d'aménagement et de mise en valeur du centre bourg de Lombez avec Mmes Favaron et Duchesne,
- la création de l'AVAP avec Mr Lavigne et Mme Roy
- la conception des jardins familiaux,
- la restauration de 2 tableaux dans la cathédrale, sans investissement financier de la commune,
- la restauration de la toiture cathédrale subventionnée à 90%,
- la réhabilitation du quartier « Prat Beziau » subventionné à 50 %,
- et actuellement la création d'une zone verte et de cheminement piétonnier à l'entrée de ville et derrière la place de la cathédrale.

Il tient à préciser : « la commission n'a pas été transparente pendant le mandat, elle aurait pu être concertée pour la vente de l'orgue de Magen. Ce problème a été étudié en 2009 et des échanges écrits sont dans le dossier ».

Il rappelle donc les courriers émis en 2009 par la DRAC et Mr Sémenoux indiquant les règles strictes s'imposant dans le cas de vente de cet orgue, instrument protégé au titre des monuments historiques. Dans le cas de vente, l'établissement d'un inventaire et d'un cahier des charges est impératif afin d'éviter soit la dispersion soit un remontage intempestif de l'orgue. La responsabilité du Maire est engagée. A ce jour, il n'y a aucun autre avis de la Drac.

Mr Loubon fait part de son accord de principe donné en août 2012 pour la vente mais cette question doit être reconsidérée s'il existe un problème juridique.

Mr Despax et Mme Magnoac demandent la consultation de la Drac à nouveau.

Mme Descous constate, une fois de plus, le dysfonctionnement car ce débat aurait dû avoir lieu en 2012.

Après avoir donné lecture du courrier de la ville de Tours, Mr le Maire interroge le conseil.

Après discussion, décision est prise d'interroger à nouveau la Drac au sujet de la vente de l'orgue de Magen.

8. Demande d'abribus « Route de Montadet »

Mr Cot informe le conseil que, suite à la demande de parents d'élèves riverains de la route de Montadet, le service « transports scolaires » du département a été contacté afin d'étudier la sécurisation de ce point de ramassage et l'implantation d'un abribus.

Il présente les devis pour la fourniture de l'abribus :

Direct Discount : 2554.76 €ht, Semio :2788.36 €ht, JPP : 2570 € ht, Alec : 2460 €ht, Discount collectivités : 2500 €ht.

Le conseil :

- donne son accord pour l'aménagement du point de ramassage scolaire situé Route de Montadet et l'implantation d'un abribus,
- approuve le devis de la société ALEC (2460 € HT)
- sollicite auprès du Conseil Général une subvention.

Votants : 17 Pour : 17

9. Point sur les travaux / Etude de devis

Travaux réalisés

Espaces verts (élagage, plantations), aire containers Rte Montadet, petits travaux cuisine ancienne école maternelle, curage fossé Ribère.

Travaux à venir

Eclairage Noël, élagage arbres, nettoyage pont Savère, peinture WC publics et stade,

Commission de sécurité salle polyvalente/salle Ramondère

Salle Ramondère : avis favorable

Salle Polyvalente avis favorable avec prescriptions suivantes : réaliser une aire d'aspiration ou prévoir une borne incendie pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, faire vérifier par un organisme agréé les travaux de remplacement des chauffe- eau électriques.

La commission recommande également l'établissement des conventions d'utilisation avec les clubs sportifs et associations.

Devis Syndicat Barousse pour fourniture/pose d'une borne incendie : 2377.24 €ht. Accord du conseil.

Mr Morvan ajoute que Mr Rio (Satec) prendra contact avec Mr Biffi du SDIS.

Mairie

Devis peinture (mur secrétariat et fenêtres extérieures) 3813.52 €ttc. Accord du conseil.

La peinture des volets pourra être réalisée en régie.

Etude géotechnique berges Save

Le bureau d'études SCE a terminé la phase diagnostic/avant- projet. Une réunion sera programmée avec les différents services (Conseil Général, syndicat Save, DDT..) pour la présentation du rapport.

L'agence Adour Garonne a répondu négativement à la demande d'aide financière.

Réseau pluvial (effondrement du mur)

Des devis ont été demandés pour estimation des travaux (compris entre 45 000 et 80 000€ht)

Mr Cot informe le conseil de la réflexion menée pour l'élaboration d'un cahier des charges en vue d'une consultation de maître d'œuvre pour une étude (tranche ferme : diagnostic et étude de réfection, tranche conditionnelle : mission maîtrise d'œuvre). Mr Pimounet doit organiser une visite des lieux avec un bureau d'étude.

Aménagement arrêt de bus « Route de Samatan »

Mr Cot donne le compte rendu de la réunion avec le service des transports scolaires afin d'aménager et de sécuriser la zone d'arrêts des bus (scolaires et Semvat) :

- création de 2 arrêts bus avec réglementation du stationnement aux abords (arrêté municipal)
- marquage au sol et mise en place de plots anti-stationnement
- implantation d'un panneau « arrêt bus » par le Conseil Général

Réfection toitures (mairie /Maison Pl Cathédrale)

Mairie : (5 entreprises consultées/1 offre)

Sarl Latapie : 26 179 € HT Accord du conseil.

Maison 8, Pl Cathédrale : (5 entreprises / 3offres)

Mr Ané quitte la salle.

Olivier Bosc : 13905 €ht Sarl Ané : 10821 €ht Sarl Latapie : 13 907 €ht. Le conseil approuve le devis de la Sarl Ané.

Dysfonctionnement éclairage public Castors/Ribère

Après visite du syndicat d'électrification, la sonde de l'horloge sera remplacée.

Elagage arbres

Accord du conseil pour l'élagage de 5 arbres par une entreprise spécialisée.

Lotissement Canteloup (réseau assainissement)

Mr Cot expose au conseil l'anomalie constatée au niveau du réseau assainissement du lotissement (inversion de raccordement entre les réseaux assainissement et pluvial sur la partie publique et concernant la maison de Mr Castellarin). Mr Bayoux, lotisseur, s'est engagé à réaliser les réparations par un devis qu'il a approuvé en juin dernier. A ce jour, aucun travaux n'ont été faits, Mr Bayoux prétextant des difficultés financières.

Mr Cot rappelle les différents échanges et courriers avec Mr Bayoux pour résoudre ce problème. Il pense qu'il convient d'envisager une procédure afin de faire réaliser ces travaux. Après discussion, décision est prise d'envoyer un courrier recommandé de mise en demeure à Mr Bayoux pour l'exécution de ces travaux.

Mr Labatut rend compte au conseil :

- des travaux d'aménagement et d'agrandissement de l'aire de containers « Route de Montadet »
- de la prestation satisfaisante, au premier abord, de Mr Mirepoix (entretien des espaces verts des lotissements Angeliac et Canteloup)

10. Questions diverses

- Résiliation location logement gendarmerie (rue du 19 mars)

Mr le Maire informe le conseil de la résiliation au 31 décembre 2013, par la gendarmerie, du bail de location du logement sis rue du 19 mars 62.

- Taxe d'aménagement 2014

Le conseil décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2.5%.

- Accueil des nouveaux Lombéziens

La réception a lieu le 23 novembre à 19 H, salle de la mairie.

- Adhésion de la communauté d'agglomération du grand Auch au SICTOM Sud-Est

Par délibération du 13 novembre 2013, le comité syndical du SICTOM Sud-Est a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération du Grand Auch Agglomération pour la commune de Castelnaud-Barbarens.

Les conseils municipaux des communes membres du SICTOM doivent se prononcer sur cette adhésion

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération du Grand Auch Agglomération pour la commune de Castelnaud-Barbarens au SICTOM Sud-Est.

Prise de parole Mr Despax

« En fin de réunion, je tiens à remercier l'équipe municipale actuelle pour la façon courtoise, respectueuse et courageuse avec laquelle elle a travaillé à la constitution de la future équipe municipale ; pour l'exclusion sans aucune explication, ni discussion publique. Je tiens à vous remercier publiquement ».

Mme Magnoac : « J'approuve et je suis solidaire avec Jean-Pierre DESPAX »

La séance est levée à 23 h 00